



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

Association
chiropratique
canadienne



Canadian
Chiropractic
Association



Canadian
Pharmacists
Association

Association des
pharmaciens
du Canada



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION
ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Le 21 mai 2024

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances
Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la ministre,

Nous vous écrivons au nom d'un groupe d'associations nationales représentant les travailleurs de la santé, dont bon nombre sont propriétaires de petites entreprises. Nos membres sont profondément préoccupés par les changements proposés à l'imposition sur les gains en capital annoncés dans le budget fédéral de 2024, plus spécifiquement leurs répercussions pour les professionnels de la santé qui comptent sur le fait que leur entreprise est un élément important dans la planification de leur retraite.

À un moment où l'accès aux soins primaires est soumis à des pressions considérables, les gouvernements doivent utiliser tous les outils imaginables pour favoriser le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé. Le calendrier des changements proposés ajoutera non seulement un fardeau financier supplémentaire aux fournisseurs de soins de santé, mais pourrait également dissuader les gens d'ouvrir de nouveaux cabinets, surtout dans les collectivités rurales et éloignées qui sont chroniquement mal desservies.

L'augmentation du taux d'inclusion de l'impôt sur les gains en capital de la moitié aux deux tiers risque d'étouffer l'innovation et l'entrepreneuriat au sein de ces professions. L'augmentation des impôts sur les gains en capital réduira les ressources dont disposent les professionnels de la santé pour investir dans de nouveaux équipements, des technologies et de la formation, ce qui limitera leur capacité à s'adapter aux besoins changeants des patients et à obtenir des résultats optimaux en matière de soins de santé.

Bien que cette mesure fiscale ait pour objectif d'assurer l'équité, elle risque par inadvertance d'imposer un fardeau financier plus lourd à ceux qui ont investi des sommes importantes pour servir leurs collectivités dans de petites régions, souvent rurales ou mal desservies. Elle pourrait également dissuader les nouveaux praticiens et ceux qui aspirent à le devenir d'accéder aux professions de la santé, ce qui irait à l'encontre de l'effet escompté des récents changements apportés au budget fédéral.

Bien qu'elle soit avantageuse, l'augmentation proposée de l'exemption cumulative des gains en capital à 1,25 M\$ pourrait ne pas compenser entièrement l'augmentation de la dette fiscale qui découle du taux d'inclusion plus élevé de 67 %. Nous comprenons que cette mesure proposée tente de fournir une solution au déficit du Canada, mais elle est peu perspicace et complexe. Bon nombre de nos membres planifient leur retraite en fonction des capitaux investis dans leur



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

Association
chiropratique
canadienne



Canadian
Chiropractic
Association



Canadian
Pharmacists
Association

Association des
pharmaciens
du Canada



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION
ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

entreprise, et le nouveau régime fiscal pourrait réduire considérablement la valeur qu'ils s'attendent à retirer de leurs années de service.

Nous apprécions les efforts du gouvernement pour équilibrer les mesures économiques et soutenir les entrepreneurs. Toutefois, nous exhortons fortement votre cabinet à tenir compte de la situation particulière des professionnels de la santé que nous représentons, qui n'ont peut-être pas le même soutien financier ou les prestations de retraite qu'ont les autres professionnels et qui comptent sur les gains en capital pour planifier leur retraite.

De plus, l'augmentation proposée de l'impôt sur les gains en capital dissuadera les investissements dans l'économie canadienne à un moment où la reprise et la croissance en ont le plus besoin. Les cliniques de soins communautaires et les petites entreprises sont des moteurs de l'activité économique et de la création d'emplois. En augmentant les impôts sur les rendements générés par ces investissements, le gouvernement risque de miner les entreprises qui sont essentielles à la reconstruction de notre économie.

Nous exhortons le gouvernement à

1. procéder à une réévaluation approfondie de l'incidence de ces changements fiscaux sur les professionnels de la santé.
2. Exonérer les professionnels de la santé des modifications proposées à l'impôt sur les gains en capital afin qu'ils puissent poursuivre leur engagement envers les services de santé communautaires.

Nous nous engageons à collaborer avec votre cabinet et d'autres intervenants pour trouver des solutions équilibrées qui soutiennent à la fois notre système de santé et la sécurité financière des fournisseurs de soins de santé.

Nous vous remercions de tenir compte de nos préoccupations. Nous attendons avec impatience votre réponse et espérons avoir l'occasion d'en discuter davantage.

Sincères salutations,

François Couillard
Chef de la direction

Glen Doucet
Chef de la direction

Dr. Ayla Azad
Chef de la direction

Dr. Aaron Burry
Chef de la direction